

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Servir pour recruter

Il nous a paru intéressant et utile, au lendemain du 5^e Congrès de l'U. R., qui a été un Congrès de travail, de mettre sous les yeux de militants d'abord, et aussi de tous les syndiqués qui ont à cœur le succès et l'accroissement de nos organisations syndicales, l'article ci-dessous, de Ernest Leval, camarade militant de l'U. R. du Sud-Est :

« Servir et recruter, telle est bien la pensée dominante de nos militants. »
« Ceux chez lesquels brûle la foi syndicaliste, qui veulent par conséquent la prospérité du syndicat, ont un désir ardent de recruter de nombreux adhérents. »
« Mais les difficultés sont grandes : convaincre des camarades imbus de faux préjugés ou désabusés est chose ingrate et dure. Préparer la route qui amènera au syndicat ceux qui n'y sont pas encore venus ; entraîner ceux qui y sont entrés au travail de défrichage grâce auquel sera débarrassé le terrain de l'action professionnelle et des réalisations pratiques, exige une volonté forte, vivifiée par une foi profonde. »

« Quoi qu'il puisse nous en coûter, il faut nous y attacher en ayant toujours dans l'esprit le mot « servir » qui résume toutes nos ambitions. »

« Servir constamment et par tous les moyens honnêtes ! Si nous y parvenons, les voies d'accès au syndicat deviendront nombreuses, le recrutement sera donc plus abondant, la tâche des militants moins écrasante et nous verrons surgir des possibilités nouvelles pour d'autres réalisations. »

« S'il est difficile de faire de nouveaux adhérents, il est davantage, actuellement, de leur inculquer l'esprit syndical qui n'est et ne sera encore longtemps que l'apanage d'une élite. Comment donc intéresser et retenir nos adhérents, sinon en rendant des services pratiques, utiles et par une action pratique ? »

« Nos militants le savent ; les autres aussi qui veulent asservir la classe ouvrière ou l'ennégement dans des organisations dont le but occulte réside en somme dans le profit qu'en retirent une secte et un état-major d'initiés. Mais chose reconfortante pour nous, les prolétaires en général ne se laissent point prendre à ces tours qui, tout en apportant certaines améliorations à leur sort matériel, les laissent dans un état réel de médiocrité spirituelle et morale. »

« Ils se méfient. Si quelques-uns y pénètrent, des exemples nombreux nous prouvent que le but poursuivi par ces « bienfaiteurs » d'un genre particulier n'a pas été réalisé, et que les travailleurs n'accordent pleinement leur confiance qu'à des œuvres issues d'eux-mêmes et dirigées effectivement par leurs frères de labeur et de peine. »

« Réjouissons-nous de cette mentalité, mettons-la à profit et notre action en sera fortifiée et largement étendue. »

« Atteignons-nous à la tâche, ingénions-nous à découvrir les services qui répondent aux aspirations des travailleurs ; perfectionnons ceux qui existent déjà ; créons du nouveau dans le sens des besoins réels et des désirs réels de nos adhérents, et pour cela consultons ceux-ci pour recueillir leur avis sincère et simplement exprimé. Enfin, utilisons les compétences. Que chacun apporte à l'édifice commun, suivant ses forces, ses goûts et ses talents, la pierre qui contribuera à la faire monter plus haut dans le ciel de nos espérances. »

« Appliquons-nous à bien servir et l'avenir est à nous. »
Et maintenant, tous à l'œuvre, faisons la propagande nécessaire, ayons confiance en nous d'abord en ne nous décourageant pas, et aussi en nos organisations, conditions indispensables pour parler avec conviction et arriver à convaincre les autres ; enfin, persévérance. Si nous avons l'esprit syndical, rien ne nous coûtera et nous ferons des merveilles en travaillant pour la C. F. T. C.

Réunions du Mois — NANTES

Mardi 10 avril, à 19 heures, rue Bel-Air : Réunion du Bureau de l'U. R. et U. N.

Vendredi 13 avril, à 20 h., rue Bel-Air : Réunion du Conseil syndical des employés.

Dimanche 22 avril, à 10 heures : Assemblée générale de la Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens.

Les Jeunes au service de la Vérité

Il faut aimer la vie. La vraie vie. Celle qui, capable de sérieux et de réflexion, tient en horreur les calculs tâtilons et mesquins, celle qui est le don par excellence et qui se renouvelle en se produisant.

La vie, il n'est possible ni de lui fixer des limites, ni de lui imposer un masque interchangeable, si purs qu'en soient les lignes. Elle est, par définition, surabondante et multiforme. Cela, pourtant, sans cesse d'être une. Car elle est l'incessante manifestation de la Vérité, qui est une. Hors de la Vérité, il n'existe que l'erreur. Hors de la vie, il n'existe que la mort. Si l'on peut dire, toutefois, que le néant a une existence !

La Vie, ou le bonheur, ce qui est identique, c'est donc de tout placer sous le signe de la Vérité, c'est de vivre essentiellement pour elle, puisqu'elle est aussi bien l'essence même de la vie. A servir la Vérité, les inégalités disparaissent ou, plutôt s'harmonisent. Puisque rien ne compte en dehors d'elle, ses serviteurs ont des âmes qui se ressemblent en se rassemblant en elle. Ils sont plus que des égaux les uns pour les autres. Devenant ses fils, ils deviennent et demeurent des frères. La variété dans l'unité. La Vie !

La Vérité, une et féconde, demande à être servie avec cet esprit. Cela n'exclut pas, on le sent, la diversité des moyens, ni même de certaines formes de la Vérité. Le sort des jeunes travailleurs est de se comporter en apôtres de la Vérité sociale.

Celle-ci est une partie de la Vérité, en qui, cependant, la Vérité tient tout entière. Elle exige que personne n'abrite en son cœur des sentiments de haine ou de mépris pour les hommes de conditions différentes. Elle ne demande pas, comme ses contrefaçons, une égalisation plus superficielle que réelle où il y aurait place pour les rampements et les morsures de la plus venimeuse injustice. Mais elle veut d'un vouloir sans appel, que nulle catégorie ne se transforme en clan agressif et jaloux. Elle veut que les travailleurs s'organisent, non seulement par sentiment du droit, mais par souci du devoir social. Elle leur montre le but qui est sa beauté sans pareille et leur donne les moyens d'y tendre en leur infusant la moine fierté de leur mission.

Les jeunes travailleurs doivent réhabiliter le travail et lui restituer son prestige. Dans l'esprit de leurs compagnons de peine s'accablent entre l'abâtissement et la révolte et dans celui des chefs d'entreprises enclins à ne rien voir et à ne rien adorer hormis la production déifiée. Ils n'y parviendront que vibrant du plus ardent des enthousiasmes, certes, car l'homme dépourvu d'enthousiasme a perdu la notion de l'humanité, mais sans mépriser les leçons de l'expérience et l'inductible nécessité des humbles et parfois mortifiantes réalisations quotidiennes, ils se constituent les champions, ou, pour parler un langage plus digne d'elle, les chevaliers de la Vérité.

De la Vérité qui délivre. Ainsi que le proclama Celui qui est la Vérité comme Il est la Voie et la Vie.

Marcel POIMBOEUF.

5^e Congrès Annuel

Le 5^e Congrès de l'U. R. de l'O. a été, ainsi qu'il avait été prévu, un véritable Congrès du travail.

Commencé le samedi matin, 17 mars, par deux conférences faites à Indret par Jean Pérés, propagandiste ouvrier de la C. F. T. C., et Léon Buerne, président de l'U. R. de l'O., il s'est continué par une deuxième conférence de Jean Pérés, le même jour, à 20 heures, à Saint-Nazaire.

Le dimanche 18, à Nantes, la journée entière, de 8 heures à 18 heures, messe, séances d'études et conférences se sont suivies sans interruption. Aussi, nous pouvons dire que le camarade Jean Pérés n'aura pas chômé durant ces deux jours de congrès, et il est reparti le dimanche soir, pour Saint-Nazaire, ayant à faire dans la soirée de lundi une conférence à Méan, une autre à Trignac.

Nous allons donc reprendre dans l'ordre ces trois journées de travail et de propagande.

Arrivé le vendredi soir à Nantes, après une nuit passée en notre ville, Jean Pérés, accompagné, le lendemain matin 17, de Léon Buerne, prend la direction d'Indret, où devait avoir lieu à 10 heures, à la sortie de l'atelier, les deux conférences annoncées.

INDRET

SYNDICAT PROFESSIONNEL D'INDRET

Réunion générale du 17 mars 1928

Je ne saurais vraiment décrire cette importante séance d'ouverture du Congrès de l'U. R., qui débuta le samedi 17 mars, à 10 h. ¼, à la sortie des ateliers de l'Établissement d'Indret, par les deux conférences données par J. Pérés, secrétaire adjoint de la C. F. T. C., et L. Buerne, président de l'U. R.

La séance est ouverte par le secrétaire de propagande, qui donna lecture de l'ordre du jour et désigna le bureau de séance : R. Legall, président, et M. Boué et V. Collet, assesseurs.

Puis notre camarade J. Pérés, ayant la parole, exprime toute sa joie de se trouver au milieu de nous, d'amis, comme il sut si bien le dire : de frères de travail, et surtout de prendre contact par la première fois avec les ouvriers de l'Établissement d'Indret, qui étaient venus nombreux pour l'entendre parler sur « la nécessité du syndicalisme dans les milieux métallurgiques ».

Se syndiquer est, à l'heure actuelle, chose indispensable : ne voyons-nous pas les patrons se grouper, entretenir des relations importantes, tant commerciales que politiques, s'unissant même sur le terrain mondial pour les marchés.

Et nous autres, ouvriers, qui avons pourtant nos revendications, et qui, si nous voulons obtenir le succès, devons aussi nous associer et nous grouper. Car l'association professionnelle est un droit. Mais, où s'associer ? où se grouper ? A la C. G. T., par exemple, qui s'appuie sur un parti politique, qui évolue, il est vrai, depuis un certain temps, vers la collaboration des classes.

Pour nous autres, syndicalistes chrétiens, quelle est notre doctrine, quelles sont nos manières de concevoir les choses lorsqu'il s'agit de la loi sur les assurances sociales ? La C. F. T. C. n'a-t-elle pas adressé 600 lettres à tous les députés, sans distinction d'opinion et de parti, puisque nous voulons nous entendre sur le terrain professionnel, puisque seul le syndicalisme compte.

J. Pérés traça les grandes lignes des revendications de nos Établissements de la marine : allocations familiales, congés payés, salaires de maladie, salaire national ; ce dernier n'a pas cessé d'être revendiqué par nos organisations syndicales pour obtenir l'application.

Donc, chers camarades, il faut se syndiquer. Un grand effort est encore à faire autour de ceux qui nous entourent, car trop encore n'ont pas compris ce que nous voulons d'eux.

C'est au milieu des applaudissements de l'auditoire que notre secrétaire de la C. F. T. C. termina sa magnifique conférence. Nous espérons que tous nos camarades présents garderont un inoubliable souvenir des quelques instants que J. Pérés passa avec eux.

A son tour, Léon Buerne, président de l'U. R., vint apporter toutes les précisions nécessaires pour l'étude du projet que nous comptons réaliser. Ne fut-il pas présent par notre bureau syndical pour nous documenter au sujet des habitations à bon marché. Je crois que la place nous manque et il serait un peu long de rappeler les débuts de la « Maison familiale », de ce qui a été fait à Nantes et à Châteaubriant. Ces cités ouvrières, construites par les soins des Syndicats chrétiens nantais ; de la fondation de cette importante Société, qui remonte à 1911 et dont le capital dépasse toute prévision, puisqu'il est de plus d'un million à l'heure actuelle. Donc, nous pouvons avoir confiance et nos amis, désireux de faire bâtir, n'ont pas à hésiter à s'engager, car tous peuvent s'adresser à nous, ils seront certains d'y trouver le meilleur accueil.

Avant de lever la séance, R. Legall, président du syndicat, donna lecture du dernier cahier de la sous-commission mixte. Il rappela l'action entreprise par notre Fédération, au sujet des salaires et de la quotité de primes allouées chaque année aux ouvriers.

C'est avec plaisir que nous avons appris que les pensions des immatriculés venaient d'être soumises à la Chambre des députés. Notre président fit un résumé de la loi parue au « Journal Officiel » du 25 février 1928, et maintenant nous attendons l'abrogation par le Sénat pour le vote définitif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

SAINT-NAZAIRE

Retré à Nantes à 16 heures, Jean Pérés part aussitôt pour Saint-Nazaire, où il est reçu, à son arrivée, par les camarades de cette ville.

Il assiste d'abord, à 18 heures, à une réunion des Conseils syndicaux, puis à 20 heures, à une séance publique, au cours de laquelle il doit prendre la parole.

REUNION DES CONSEILS SYNDICAUX

Les Conseils syndicaux employés et métallurgiques se sont réunis le 17 mars, à 6 heures, au siège, 25, place Marceau, en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de Jean Pérés, propagandiste ouvrier de la C. F. T. C. Guillemot, président des employés, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Pérés ; puis il rappelle en quelques mots les motifs qui l'obligent à quitter son poste. Linger a été désigné pour le remplacer, et ce choix sera soumis à une prochaine assemblée générale. De même Villeneuve, nommé délégué fédéral de la métallurgie et président de l'Union Nazairienne, demande son remplacement comme vice-président des employés. Bodard, des chantiers de la Loire, accepte, vu l'insistance de ses camarades, de remplir ce poste.

Puis, en quelques mots, Pérés prend contact avec les conseillers nazairiens et leur donne d'excellents conseils sur le rôle important qui incombe à ceux que le choix de leurs camarades porte à la direction des organisations syndicales.

La réunion prend fin à 6 h. ¾.

SEANCE PUBLIQUE

Le même soir, à 20 heures, avait lieu, au Patronage Saint-Joseph, une représentation de « Ceux qui rachètent », l'éloquent drame de Maurice Guérin. Cinq cents personnes au moins assistaient à la représentation, malgré la concurrence de deux réunions similaires à la même heure.

A l'arrivée de Pérés, accompagné de Linger et Bouillant, M. le chanoine Crépel, curé de Saint-Gohard, l'accueille chaleureusement. Dans l'assistance, on note la présence des présidents, présidents et conseillers de syndicats : Mme Hervoche et Mlle Guérin, dont les jeunes syndiqués vendent programmes et oranges ; MM. Guillemot, Allanic, Delapart, J. Moyon, Lemaire, Belliot, etc. ; Montaron, de l'« Ouest-Eclair » ; l'abbé Gauthier.

Sous l'habile direction de Villeneuve, les syndiqués et leurs amis des œuvres catholiques, acteurs de talent, enlèvent la pièce avec brio, aux applaudissements de l'auditoire.

Entre les 3^e et 4^e actes, Jean Pérés, dans le langage clair et simple si bien compris des ouvriers, fit une magistrale conférence sur le syndicalisme chrétien chez les ouvriers. L'attention soutenue du public a bien montré à Pérés qu'il avait été compris et approuvé.

NANTES

Dès 7 heures le dimanche matin, Jean Pérés, qui avait passé la nuit à Saint-Nazaire, quitte cette ville, accompagné de camarades et dames de Saint-Nazaire et Méan, devant représenter les syndicats de la région nazairienne au Congrès de Nantes. Ils arrivent pour assister à la messe du Congrès, à 8 heures, dite en la Basilique Saint-Nicolas.

MESSE A LA BASILIQUE SAINT-NICOLAS

Avec son amabilité coutumière et l'intérêt qu'il porte à nos organisations syndicales, M. le chanoine Robert, curé de la paroisse, avait accueilli favorablement notre demande et accepté que le Congrès eut sa messe d'ouverture dans son église.

Il a tenu à assister au chœur à la messe dite à l'intention de nos organisations syndicales, rehaussant ainsi par sa présence cette première partie du Congrès.

A l'évangile, M. l'abbé Chaignon, professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, directeur d'œuvres de jeunesse, prend la parole, et commentant l'Evangile du 4^e di-

manche de Carême, « La Multiplication des pains et poissons », l'applique à nos organisations syndicales, et termine en faisant appel à tous, employeurs, employés et ouvriers, pour que règne la paix sociale par la justice et la charité.

Durant la messe, sous l'habile direction de notre camarade Lajeanne, et l'accompagnement de l'orgue tenu par M. Jaeger, les cantiques et chant du Credo furent parfaitement exécutés par les jeunes chanteurs de la Maîtrise de la Basilique Saint-Nicolas, auxquels nous sommes heureux d'adresser ici des remerciements.

1^{re} SEANCE D'ETUDE

Aussitôt la messe terminée, tous se rendirent rue de Bel-Air, pour assister à la 1^{re} séance d'étude.

A 9 h. 30, M. Buerne, président de l'U. R., déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à Jean Pérés, délégué de la C. F. T. C., et lui passe la présidence.

Jean Pérés remercie de l'accueil qui lui a été fait depuis qu'il est dans notre département et dit toute sa joie de se trouver au milieu des syndiqués de l'U. R. de l'O., puis donne la parole au secrétaire général pour le rapport moral.

1. RAPPORT MORAL. — Le secrétaire général, prenant alors la parole, fait l'appel des organisations présentes ou représentées.

Un grand nombre de syndiqués nantais sont présents ; les syndicats d'Indret, Saint-Nazaire, Méan, Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon ont envoyé des délégués ; Savenay, Trignac, Saint-Malo-de-Guersac, Saumur, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Poitiers et Châtelleraul sont représentés par mandat.

Puis, abordant le rapport, il énumère les différents services créés dans tous les Syndicats de l'Union : Placement, Cours professionnels, Cercles d'étude ;

Services annexes tels que : Sociétés de secours mutuels, Société d'habitations à bon marché, Caisses rurales ou de crédit, Services d'achats, Coopération, Œuvres du trousseau, Caisses dotales, Bibliothèques.

En formation : Caisses de chômage et de défense professionnelle. L'action professionnelle s'est exercée plus particulièrement à Angers et à Poitiers pour l'application de la loi sur le repos dominical dans les magasins de détail, et à Angers dans les usines Besson-neau.

L'Union est représentée aux Conseils de prud'hommes de Nantes (par deux syndiqués), à Poitiers (par trois) et espère l'être bientôt à Saint-Nazaire ; aux Commissions locales et Comités départementaux de l'enseignement technique à Nantes et à Poitiers. A la Commission du coût de la vie à Angers.

L'Union a participé, en 1927, au Congrès de la C. F. T. C., aux réunions trimestrielles du Comité national, à des journées sociales à Angers, à Poitiers et à Châtelleraul.

A organisé le Congrès de Saint-Nazaire, lequel, grâce aux camarades et dames de cette ville, a été un vrai succès.

Des conférences, au cours de l'année, ont été faites par MM. Gaston Tessier et Marcel Poimboeuf, Mmes Graff et Gateblé, à Nantes, Angers, Poitiers, Châtelleraul, Saumur, Cholet et Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'organisation syndicale s'est faite un peu partout, mais d'une façon plus spéciale à Nantes (pour les ouvrières d'usines), à Angers, à Saumur, Poitiers et Châtelleraul. Une mention spéciale à nos camarades d'Indret pour la façon dont ils ont compris la nécessité de cette organisation.

Des Jeunes syndicalistes ont été fondées, en 1927, à Indret pour les apprentis ; à Nantes, Angers, Poitiers et Châtelleraul pour les jeunes filles.

L'Union a entretenu des rapports extérieurs avec l'A. C. J. F. et la J. O. C., ainsi qu'avec certains patronages.

Organe de l'U. R. de l'O. — En plus du *Message Syndical* qui vient d'être transformé, il existe la *Ruche Syndicale* d'Angers, et la *Vie Sociale* de Poitiers, que nous souhaitons voir fusionner avec le *Messager*.

Distinctions honorifiques. — Nous avons eu la grande joie de voir, pendant le cours de l'année 1927-28, plusieurs de nos camarades récompensés de leur dévouement, tant au titre de l'Enseignement technique que de la Mutualité.

C'est ainsi que notre camarade Antoine a été nommé Officier d'Académie, que les camarades Léon Buerne et Antoine ont

obtenu la médaille d'argent de la Mutualité ; Reliet, la médaille d'or ; Ploquin et Trémoureux, celle de bronze. A tous nos plus sincères félicitations.

Effectifs. — Si à Nantes, Saint-Nazaire et Niort, les effectifs sont en diminution, il en est tout autrement à Indret, ainsi que dans les départements de Maine-et-Loire et Vendée, où ils sont en sensible augmentation. Malgré cela, il y a une certaine diminution dans l'ensemble, laquelle se trouve compensée, et au-delà, par la création de nouveaux syndicats ou groupes à Nantes, Angers, Châtelleraul et Thouars, depuis le 1^{er} janvier 1928.

Terminant son rapport, le secrétaire général laisse comme mot d'ordre et résolution ces trois mots : « Propagande, Confiance en nous et en nos organisations, Persévérance. »

Après quelques mots de Jean Pérés pour remercier le rapporteur, un échange de vues a lieu entre les camarades Lynger, Nicolas, Buerne, Duhamel, Nassivet, Pressensé et Mlle Drouart.

2. CAISSES DE CHOMAGE. — Le rapport d'étude est présenté par notre camarade Duhamel, secrétaire du Syndicat des employés de Nantes, président de la Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens.

Nous ne reviendrons pas ici sur ce rapport, que nous avons déjà donné dans le *Messager Syndical* de janvier dernier, à l'occasion de la réunion du Conseil de l'Union Régionale de décembre ; disons seulement qu'il a le mérite d'être court, clair et précis, aussi a-t-il eu force applaudissements.

Jean Pérés, ayant remercié comme il le méritait le camarade Duhamel, ouvre la discussion, laquelle est soutenue avec beaucoup de force par les organisations de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet ; Mmes Nicol et Drouart, de Nantes, MM. Buerne, Duhamel, Nassivet, Pressensé, et enfin Jean Pérés donne chacun leur point de vue et reconnaît la nécessité de la création immédiate de ces caisses.

3. JEUNESSES SYNDICALISTES. — C'est un vrai chef-d'œuvre d'organisation que nous a présenté le camarade Nicolas, secrétaire de propagande du Syndicat professionnel d'Indret. Après nous avoir montré la nécessité de la création des Jeunes syndicalistes, pépinières de nos syndicats, il nous indique ce qui a été fait dans le Sud-Est, à Lyon, puis ce qui a été fait en 1927 à Indret.

Nicolas constate la défection de certains sur lesquels on devrait pouvoir compter ; ceux qui sont élevés chez nous, dit-il, sont souvent contre nous. Aussi le rapporteur insiste-t-il sur la nécessité de la formation syndicale au patronage, puisqu'à 16 ans on peut être syndiqué et qu'il faut y avoir été préparé.

Ce magnifique et substantiel rapport a été applaudi comme il le méritait. L'échange de vues qui a suivi, et auquel ont pris part, outre bon nombre de syndiqués, plusieurs jeunes ouvriers chrétiens appartenant à la J. O. C., présents à la réunion, fut particulièrement intéressant. Il en est résulté que partout où existe la J. O. C., les syndicats chrétiens devront pouvoir y faire du recrutement, puisque si la J. O. C. a pour but principal la formation morale et religieuse des jeunes ouvriers, qu'elle recrute, les syndicats chrétiens doivent s'exercer à les former au point de vue professionnel, dans un esprit de justice et de charité chrétienne.

Il est midi, la séance est levée, chacun se rend au restaurant.

Déjeuner. — Au cours du déjeuner, auquel prirent part une trentaine de convives, la plupart, en plus des invités, étaient des militants syndicalistes. Des toasts furent portés par M. L. Buerne, président de l'U. R. ; Mlle Drouart, au nom des Syndicats féminins ; Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'abbaye ; le chanoine Ménard, directeur des œuvres diocésaines, et Jean Pérés, au nom de la C. F. T. C.

M. Buerne remercie tout d'abord comme il convenait les personnes présentes, MM. les chanoines Ménard, directeur des œuvres diocésaines ; Robert, curé de la Basilique Saint-Nicolas, qui tous deux sont entièrement acquis à nos organisations syndicales ; M. l'abbé Chaignon, directeur de la J. O. C., ainsi que d'autres œuvres de jeunesse ; tous les délégués des syndicats venus assister au Congrès. Enfin il dit son regret de n'avoir pas avec nous M. le docteur Le Meignan, auquel les syndicats nantais doivent d'être chez eux, en leur im-

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

meuble de la rue de Bel-Air. Enfin il remercie Mlle Graff et Pérès, ainsi que tous les syndiqués présents.

2^e SEANCE D'ETUDE

Après une courte séance du Conseil de l'Union Régionale, on se rend à la grande salle pour la 2^e réunion d'étude.

C'est M. Antoine, vice-président du syndicat des employés, qui est chargé de présenter le rapport sur les Assurances sociales.

C'est un travail de géant, bien étudié, que nous a présenté le camarade Antoine ; pendant près de trois quarts d'heure, il nous a dit ce qu'avait été le premier projet Daniel-Vincent, projet modifié par la suite par celui de M. Grinda, voté par la Chambre le 8 avril 1924, projet que le Sénat n'a pas accepté, chargeant sa Commission d'en présenter un autre. Le docteur Chauveau en présente sept ou huit, et c'est l'un d'eux qui a été voté par le Sénat en 1927 et par la Chambre le mercredi 14 mars dernier.

Nous donnerons dans le prochain *Message*, cette partie du rapport du camarade Antoine, qui a été très applaudi et a reçu les félicitations du président pour le travail accompli.

SEANCE DE CLOTURE

Après 10 minutes de repos, chacun reprend sa place pour la séance de clôture, conférences de Mlle Graff et de Jean Pérès. Il est 16 heures quand M. L. Buerne, qui préside cette dernière réunion, ouvre la séance.

Immédiatement il donne la parole à Mlle Graff pour sa conférence sur : Les difficultés actuelles de notre propagande ; les raisons et les moyens de l'intensifier.

CONFERENCE DE Mlle GRAFF

Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye, très appréciée dans nos milieux syndicaux, entre de suite dans son sujet et nous dit les difficultés actuelles de notre propagande, lesquelles sont principalement l'indifférence, l'indifférence et même parfois l'égoïsme que l'on rencontre encore dans les milieux ouvriers et même employés. Et notre époque de plaisirs, de bien-être n'est-elle pas encore une cause d'abandon de ses propres intérêts. Après nous avoir décrit dans un langage clair et précis, comme elle sait le faire, tous les obstacles, toutes les difficultés rencontrés dans notre propagande et que nous ne pouvons reproduire ici, Mlle Graff en arrive aux moyens d'intensifier notre propagande : avantages matériels que la création de services bien organisés par les syndicats peuvent donner à leurs membres ; tout d'abord, les caisses de chômage dont la création répond à une nécessité actuelle, puisque le chômage, sinon total, du moins partiel doit être à prévoir surtout à une époque où l'on parle de la rationalisation de l'industrie, ce qui obligatoirement amènera des compressions des travailleurs.

En terminant, Mlle Graff insiste sur la propagande personnelle à faire, qui doit tendre, non seulement à recruter des nouvelles adhérentes mais aussi à affermir dans leur foi syndicaliste celles qui y ont déjà donné leur adhésion en développant leur sens social.

Les applaudissements prolongés qui ont terminé cette conférence ont prouvé à Mlle Graff qu'elle était comprise. Il reste à souhaiter que les bons conseils qu'elle a donnés soient mis en pratique.

CONFERENCE DE JEAN PERES

Après Mlle Graff, Jean Pérès, secrétaire propagandiste de la C. F. T. C. prend la parole.

Il a tout d'abord mis en relief la situation du travailleur en face du patronat. Il nous montre le patronat moderne tendant de plus en plus à s'unir dans des syndicats pour l'étude et la défense de leurs intérêts, aussi, dit le conférencier, quel exemple il nous donne à nous travailleurs, qui avons beaucoup plus de raisons de nous unir, de nous associer pour le triomphe de nos revendications, car l'Association professionnelle étant de droit naturel le travailleur doit y adhérer s'il veut être écouté. L'Association a aussi le pouvoir de relever le travailleur à ses propres yeux, lequel gagne en dignité à se sentir solidaire d'un groupe, il est enfin tiré de son égoïsme stérile.

Dans les consignes données pour la propagande, il faut, dit Pérès, voir le but poursuivi, il demande plus de justice sociale, des salaires qui permettent au travailleur de vivre et d'élever sa famille, l'application de la loi sur la durée du travail, etc...

Parmi les moyens indiqués par Jean Pérès, nous relevons : les commissions mixtes permanentes comme il en existe à Paris dans la couture, les contrats collectifs du travail.

En ce qui concerne la propagande, le conférencier cite deux centres où nous devrions pénétrer : premier dans les œuvres catholiques, deuxième dans les milieux de travail ; puis il préconise l'action syndi-

cale, la formation par les cercles d'étude, l'activité syndicale par tout ce qui intéresse le travail, l'organisation de services pratiques.

Propagande dans les milieux catholiques qui, tout en voulant le bien spirituel, veulent aussi le bien temporel ; propagande nécessaire par notre faiblesse du nombre et risques encourus.

Enfin, Pérès fait, en terminant, un pressant appel à tous, militants d'abord, syndiqués ensuite, pour amener à nous, très nombreux, nos frères de travail qui trouveront dans le syndicalisme chrétien, la défense de leurs intérêts professionnels selon l'esprit de l'Eglise de justice et de charité chrétienne.

Les applaudissements nourris qui terminèrent cette conférence prouvèrent à Jean Pérès qu'il avait dit ce qu'il fallait dire et que l'on était d'accord avec lui pour intensifier la propagande.

ALLOCATION DE M. Léon BUERNE
président de l'U. R. O.

Mesdames, Messieurs,
Mes chers Camarades,

Je suis heureux de vous voir rassemblés ici à l'occasion de notre cinquième Congrès régional de l'U. R. O. heureux comme le père qui, au jour d'une grande fête, réunit ses enfants et ses amis autour de lui. Il les enveloppe de son regard et tout son être tressaille de joie de voir tous ceux qu'il chérit le plus. Il détaille les jeunes, remarque leur croissance, étudie leurs caractères. Il s'aperçoit avec plaisir que la voie qu'ils suivent est bien celle qu'il leur a enseignée. Des plus âgés, il voit la vaillance, leur courage à mener le bon combat, le bon exemple qu'ils donnent à leurs frères et sœurs qui brûlent de marcher sur leurs traces, aussi ne saurais-je trop vous remercier de la beauté du spectacle que vous nous donnez.

Ce matin, pendant la messe d'ouverture de notre Congrès, vous avez entendu la voix autorisée de M. l'abbé Chaignon. Le rapprochement de la lecture de l'Evangile du jour avec le syndicalisme chrétien a été fort apprécié. Que de bonnes leçons à en tirer et à faire profiter nos Syndicats en y apportant tout notre cœur, tout notre amour.

Que M. l'abbé Chaignon soit remercié des bons enseignements qu'il nous a donnés et il peut être sûr que nous les mettrons en pratique.

À la première séance d'études, notre camarade Pressensé nous a lu son rapport moral de 1927-1928, après avoir énuméré tous les services, et ils sont nombreux, qui sont à la disposition des syndiqués, il a fait un appel pressant à ces derniers pour en user afin d'en faire une arme de propagande, arme parfaite entre toutes et de cette façon augmenter nos effectifs et donner ainsi satisfaction à notre secrétaire général que je remercie de tout son dévouement à la cause syndicaliste qu'il a fait sien.

Dubamel, secrétaire du Syndicat des employés, nous a parlé des caisses de chômage, il nous en a signalé tous les avantages, tout le bien que l'on peut faire au moyen de cet organisme à nos adhérents dans les moments de crise industrielle ou commerciale, aussi ne saurais-je trop vous conseiller de donner à ce rapport la suite qu'il comporte, c'est-à-dire la création aussitôt que possible de caisses de chômage. C'est un sacrifice qui vous est demandé, c'est vrai, mais sacrifice nécessaire pour compléter le cycle de nos œuvres. Je remercie notre camarade Dubamel de son rapport si suggestif.

Le secrétaire de propagande du Syndicat ouvrier d'Indret, notre ami Nicolas, nous a fait une causerie ou plutôt un cours sur les Jeunes syndicalistes : Les J. O. C., comme on les appelle, c'est-à-dire Jeunes Ouvriers Catholiques. C'est un domaine immense à exploiter et là est l'avenir de nos Syndicats et de notre recrutement. Vous avez entendu les raisons impérieuses qui militent en faveur de la création, de l'organisation, dans chaque Syndicat, d'une section de jeunes, il nous a indiqué les moyens d'y arriver et intéresser toute cette jeunesse à l'œuvre ardente, à l'esprit enthousiaste et à la formation de laquelle nous devons apporter tous nos soins, par nos conseils, c'est vrai, mais aussi par notre exemple en lui faisant connaître ses droits, mais plus encore ses devoirs dont le premier sera de mettre Dieu au premier rang et par-dessus tout. Ce faisant, Dieu qui ne reçoit jamais rien sans rendre au centuple, accordera à ces jeunes un succès d'autant plus grand qu'ils s'approcheront plus près de lui et lui rendront les hommages qui lui sont dus.

Merci à notre camarade Nicolas de son étude si documentée et qui aura été, pour beaucoup, une révélation.

Cet après-midi, vous avez entendu la causerie de notre ami Antoine, vice-président du Syndicat des employés, sur les Assurances sociales. Il était d'autant plus qualifié pour nous en parler qu'il est à la tête d'une des Sociétés de Secours mutuels des plus florissantes de la ville de Nantes. Depuis longtemps déjà il a étudié et fouillé cette question, il vous a expliqué les rouages de cette loi qui vient d'être votée par la Chambre des députés sans rien changer au texte du Sénat. Elle va donc devenir exécutoire.

Cette loi n'est pas, certes, sans défaut, mais il semble que c'est un très grand pas fait vers l'amélioration certaine du sort des salariés. Tout semble prévu. A nous les futurs bénéficiaires d'en tirer le meilleur parti possible, pour nous, nos frères et sœurs du salariat mettant ainsi en pratique la charité chrétienne qui doit nous lier les uns les autres.

Comme le rapport vous l'a indiqué, ce sont surtout les Sociétés de Secours mutuels qui seront à la base de la création des caisses primaires, ce sont elles qui, vis-à-vis de leurs membres, seront chargées de distribuer les secours accordés. A elles appartiendront les bonis, si bonis il y a, ces bonis serviront à améliorer sous des formes diverses, la situation des assujettis sociétaires et nous faisons appel à tous ceux ou celles qui ne font pas encore partie d'une Société de Secours mutuels pour s'inscrire à la Société de Secours mutuels des travailleurs chrétiens dont le siège est dans cet immeuble et qui complète nos services syndicaux. Cette Société est à forme familiale et elle accorde aux hommes, femmes et enfants, des avantages nombreux et intéressants. Elle a fait encore plus et pour soulager les ouvrières de l'industrie, ayant un gain très modeste, le Conseil d'administration, dans une séance tenue au commencement de ce mois, a voté la création d'une série D accordant, moyennant une cotisation mensuelle de 2 fr. 50, un secours pécuniaire de 3 fr. par jour à partir du premier jour et ce, pendant 90 jours dans le cours de 365 jours, plus 90 fr. pour la maternité et 15 fr. par mois pendant 6 mois lorsque la maman allaitera son bébé, et, en cas de malheur, nul ne peut s'y soustraire, une indemnité de 50 fr. pour les funérailles. C'est un très gros sacrifice que la Société de Secours mutuels fait en faveur des ouvrières de l'industrie, mais elle s'y est crue obligée par le commandement de Notre-Seigneur qui est à la base de notre chère religion : « Aimez-vous les uns les autres ».

Merci à notre cher camarade Antoine qui nous a si bien documentés par son rapport remarquable à tous points de vue et railions nous à ses conclusions que nous, catholiques, nous devons chercher à obtenir et extraire de cette loi sur les Assurances sociales tout ce qu'elle peut contenir de bon pour le bien-être matériel et moral de nos frères et leur soulagement dans les maux inévitables qui nous attendent sur cette terre. Donc que nul ne boude, que tous nous réunissions nos efforts pour arriver au succès.

Vous avez entendu tout à l'heure, mes chers camarades, les voix éloquentes ! Les voix d'apôtres de nos confères : M^{lle} Graff, en sa qualité de secrétaire générale de l'Union centrale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye, par ses relations constantes, avec la province, était mieux à même que personne pour nous parler des difficultés actuelles de notre propagande ? Les raisons et les moyens de l'intensifier.

Certes, ces difficultés sont nombreuses, mais elles ne sont pas impossibles à vaincre. M^{lle} Graff nous a indiqué comment nous devons nous y prendre pour intensifier notre propagande et réussir. A nous d'en prendre bonne note et de mettre en pratique ce qu'elle a si bien dit et remerciations à la bien vivement du dévouement sans cesse renouvelé qu'elle apporte à toutes les organisations tant féminines que masculines, car elle n'oublie pas qu'elles sont solidaires les uns des autres et que soutenir l'un c'est soutenir l'autre, car les deux ne faisant qu'un tout complet ayant plus de force, plus de cohésion pour faire aboutir nos justes revendications.

Tant qu'à notre camarade Jean Pérès, ancien ouvrier métallurgiste, fondateur de ce Syndicat à Bordeaux, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C., il doit être satisfait de l'accueil si chaleureux que vous lui avez réservé. Il le mérite. Son talent de conférencier est égal à son dévouement à la cause ouvrière et ceux qui le connaissent et l'ont vu à l'œuvre, savent que ce n'est pas un mince éloge. Sorti de ce milieu si intéressant de l'ouvrier d'usine il en connaît tous les détours. Il sait les dévouements que l'on y trouve, il connaît la manière de faire jaillir de ce milieu parfois si ingrat à émigrer. l'étincelle qui allume au fond des âmes cet idéal qui les porte vers l'éclatante lumière par l'amour de notre prochain en qui nous voyons le Christ notre Dieu bien-aimé.

Il nous a parlé de la nécessité du syndicalisme chrétien dans les milieux ouvriers, il nous en a décrit l'objet, le moyen d'y parvenir, afin de lutter contre ces doctrines néfastes du marxisme et du kantisme qui sont la négation de toute beauté morale, de tout idéal, qui rangent l'homme au niveau de la bête par les jouissances purement matérielles, l'excitation des bas appétits et les bas instincts, notre doctrine à nous chrétiens est plus haute et si nous défendons nos intérêts matériels c'est pour nous permettre de mieux vivre notre idéal catholique.

Aussi, mes chers camarades, mes amis, ne saurais-je trop vous encourager à intensifier votre apostolat au bureau, à l'atelier, à l'usine ; quel beau rôle vous avez à jouer, rôle tout de dévouement et d'amour ; eh oui ! d'amour, car nous, catholiques, nous voulons et nous devons mettre en pratique les enseignements de ce Dieu que nous adorons, qui s'est sacrifié pour

nous et qui a dit : vous aimez le Seigneur votre Dieu, voilà le premier commandement, mais ajoutant aussitôt, voici le deuxième aussi important que le premier : vous aimez votre prochain comme vous-même.

Je n'aurai garde d'oublier la Presse que nous donne son appui pour la propagation de nos idées syndicales.

Je termine, mes chers camarades, certain que je suis que vous mettez en pratique pour le plus grand bien et le développement de nos Syndicats, cet amour du prochain. Amour qui nous sera rendu au centuple le jour où notre idéal réalisé et notre carrière terrestre terminée nous irons vers Celui qui est toute lumière et qui nous donnera notre juste récompense.

Syndicat des Employés du Commerce de l'Industrie et de la Banque
6, rue de Bel-Air

Famille Syndicale
NAISSANCE

Nous avons appris la naissance de Edmond Beillevaire, fils de notre camarade Beillevaire, membre du Conseil Syndical. Nos félicitations aux heureux parents, souhaits de bonne santé à la mère et à l'enfant.

Section des Dames

Union Centrale des Syndicats professionnels Féminins de l'Abbaye
120, rue du Cherche-Midi, Paris (VI^e)

CONGRÈS ANNUEL
8-11 Mars 1928

Après la messe dite en la petite chapelle de la rue du Cherche-Midi, M. le chanoine Geerlier ouvrit le Congrès en rappelant le souvenir et l'exemple de la très chère Sœur Milcent, puis il montra que l'action syndicale difficile et aride, est plus que jamais indispensable au bonheur de la classe ouvrière et qu'il faut la continuer sans découragement.

Le rapport de l'après-midi, présenté par Mlle Vion, sous la présidence de M. Zamanski, exposa un des stades de la rationalisation : l'organisation scientifique du travail, et conclut à la nécessité de concevoir celle-ci dans un sens très large et de la réaliser en prenant les garanties nécessaires pour sauvegarder les intérêts des travailleurs.

Dans la deuxième journée, Mlle Beckmans montra l'excellence du principe des assurances sociales et expliqua les modalités du projet de loi. Son rapport très précis et très documenté établit, ainsi que les remarques judicieuses de M. Tessier, président de séance, que les assurances sociales auront un intérêt social et même économique en amenant plus de sécurité parmi les travailleurs et en favorisant de ce fait le rendement.

Le vœu adopté concluant à l'adoption du projet de loi fut envoyé à la Chambre où le projet était justement en discussion.

Il est important, en vue de l'application des assurances sociales, de développer les mutualités existantes ou d'en créer. Telle fut la conclusion du rapport très clair que présenta Mlle Labadie, et auquel le président de séance, M. Schmitt, ajouta de très importantes observations.

Quelques intéressantes modifications à la loi sur les accidents du travail ayant été votées au mois de décembre dernier, ainsi qu'il ressort du rapport présenté par Mlle Boutet, il faut, comme le fit remarquer M^{re} de Taxis, qui dirigea la discussion, souhaiter le vote rapide de la loi.

Le Congrès émit le vœu que les ouvrières à domicile pouvant bénéficier actuellement de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et travaillant régulièrement pour un patron, soient garanties par la loi sur les accidents professionnels.

Un grand nombre de femmes sont obligées actuellement de chercher leur gagne-pain dans leur travail, mais la rétribution obtenue est souvent insuffisante et les mesures législatives comme les initiatives privées s'efforcent d'y porter remède.

Dans un exposé très documenté, Mlle Deprez montra ce que le Bureau International du travail fait à ce sujet, et à la suite d'un échange de vues très animé sur le salaire minimum et le juste salaire, dirigé par M. Boissard, président de séance et M. de Clercq, l'on émit le vœu que le salaire minimum corresponde au salaire vital et que, dans le cas où le salaire serait régional, l'indice du coût de la vie soit calculé sur les mêmes bases dans toutes les régions d'un pays.

Comme le montra Mlle Dalechamps, les syndicats peuvent collaborer utilement à l'amélioration des conditions de travail en prévenant leur syndicat des difficultés

qu'elles rencontrent dans leur profession, en lui faisant connaître tous renseignements recueillis au point de vue familial, économique, social, professionnel.

Et ainsi ajoute Mme Meyssonier-Milcent, les travailleuses contribuent à une mission qui peut être comparée à celle des artisans du Moyen Age, bâtisseurs de cathédrales, la mission de contribuer à bâtir la cité chrétienne.

M. le chanoine Courbe voulut bien, en l'absence de Sa Grandeur Monseigneur Julien, présider la séance de clôture du Congrès.

Un rapport très documenté sur la province fut présenté par Mlle Gendronneau, de Nantes. Il signala spécialement l'action exercée dans plusieurs villes, notamment à Lourdes pour obtenir le repos dominical.

Mlle Graff, secrétaire générale, exposa le bilan de l'action syndicale durant l'année 1927 : avantages obtenus par les démarches et la représentation dans les comités officiels, préparation complète aux carrières commerciales, certificats d'aptitude professionnelle obtenus par les élèves des cours Astier (couture, lingerie). Une lingère classée première ouvrière de France. Services rendus par le placement. Avantages économiques procurés par la coopération, les mutualités, les villégiatures : Pornichet, Pellevoisin, Bar-sur-Aube.

Formation intellectuelle et morale donnée par les cercles, les semaines, les journées d'études, etc.

La collaboration des filiales de province avec le centre parisien, la formation spéciale des jeunes en vue de l'apostolat et les très précieux appuis et encouragements donnés aux syndicats de l'Abbaye sont pour eux un motif de confiance en l'avenir, malgré les difficultés de l'heure présente. M. Souriac, dans un discours très vibrant, après avoir rappelé le souvenir de la très regrettée fondatrice des Syndicats, Sœur Milcent, encouragea les Syndicats de l'Abbaye à placer toujours leur action sous son égide.

Il montra combien est réelle, malgré un apaisement relatif, la lutte contre la conception matérialiste et la conception spiritualiste, et combien est important le problème de l'éducation morale de la classe ouvrière.

Les syndicats chrétiens s'efforcent de faire prévaloir la conception spiritualiste et de former une élite ouvrière qui ne se sépare pas de la masse, mais l'aide à monter.

C'est une belle tâche qui mérite tous les efforts et tous les sacrifices et une vie qui s'y consacre n'est pas une vie inutile.

M. le chanoine Courbe apporta aux syndicats de l'Abbaye l'assurance de l'enfermement de l'Archevêché pour l'action si bienfaisante qu'ils exercent à l'égard de la classe ouvrière. C'est en suivant celle-ci avec amour qu'on assure sa persévérance, et en défendant ses intérêts professionnels on défend en même temps ceux de la patrie et ceux des âmes.

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie
Permanence : 16 bis, rue Talencac

La Vie Syndicale

LE R. P. NOGUE

C'est en rentrant d'une cérémonie funèbre que j'écris ces lignes ; et cela, au fond, n'a rien de paradoxal : la mort est si près de la vie ! Et puis, les événements, tristes ou joyeux, qui marquent la vie des familles de nos Syndiquées, ne touchent-ils pas tous les membres de la grande famille syndicale chrétienne ?

Celui dont je désire dire ici quelques mots est, pour la famille de deux des nôtres, profondément douloureux, mais aussi si combien consolant ! Le frère qu'elles pleurent sera leur protecteur au Ciel, où Dieu l'a appelé par un généreux sacrifice, et où il lui permettra de faire entrer un jour d'autres âmes. « *Sanguis martyrum, semen christianorum* ». Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. Le sang du R. P. Alexandre fera germer une belle moisson dans le champ du Père de famille.

Tout enfant, Henri Nogue perdit son père, dont la mort laissait dans une situation très restreinte les quatre enfants et leur mère. Mais celle-ci est une « grande maman », pour qui Dieu fut toujours « premier servi » ; elle travailla avec acharnement pour élever sa petite famille, y réussit admirablement. Son unique fils lui fit part de bonne heure de son désir de sacerdoce, et la mère dit « Fiat » et remercia Dieu.

Vint la guerre, Henri s'y conduisit en brave, y fut blessé, retourna au front à peine guéri, s'y fit de nouveau remarquer pour sa bravoure et sa belle intelligence. A la démobilisation, les chefs du jeune sergent lui demandèrent avec insistance de rester dans l'armée, lui promettant une magnifique carrière. Il refusa, disant qu'une autre carrière bien plus belle encore l'attendait lorsqu'il aurait quitté l'ar-

mée. « Ah ! que comptez-vous donc faire ? — Je suis séminariste ; je vais rentrer au séminaire, puis, dans quelque temps, je me ferai missionnaire. » Les chefs n'eurent qu'à s'incliner.

Henri Nogue, élevé sous l'égide des saints martyrs Donatien et Rogation, avait entendu l'appel dans toute sa plénitude, il avait soif d'apostolat. Il entra dans l'ordre des Sacrés-Cœurs de Picpus, fut envoyé en Chine, où règne la révolution la plus sanglante. Il y avait eu à Noël dernier un an qu'il y était, lorsque, le 15 janvier, deux soldats chinois, à la bestialité desquels il voulait soustraire deux jeunes filles de leur race, le frappèrent mortellement. La mort de l'apôtre fut aussi la mort d'un chevalier français.

Quelle belle leçon nous pouvons tirer de la mort de ce martyr, qui nous touche de si près ! Nombreux sont déjà parmi nous celles que Dieu a appelées à se consacrer à Lui, et parmi celles-ci nos compagnes des religieuses missionnaires, que d'autres vont suivre sans tarder. Devons-nous laisser à ces privilégiées le « monopole » de l'apostolat ? Parmi nos sœurs de travail, combien n'attendent que notre apostolat à nous, celui que nous pouvons exercer tous les jours, par nous-même, d'abord, puis par une parole de sympathie, par un mot qui éclaire, par un sacrifice qui montre que nous savons vivre notre foi. Le Père Alexandre a, pour l'amour des âmes, sacrifié sans regret la carrière qui s'annonçait à lui comme devant être très belle au point de vue humain ; il a fait plus : il a sacrifié sa vie ! Nous, pour l'amour d'une âme que Dieu nous a peut-être confiée, ne saurons-nous pas sacrifier un plaisir, une satisfaction d'amour-propre, un bon mot qui peut froisser ? Il n'est guère de jour où ne se présente à nous quelque occasion, grande ou petite, d'être des apôtres. Ne laissons pas échapper, afin d'amener dans les âmes de nos compagnes indifférentes ou hostiles à notre foi chrétienne le désir de la mieux connaître et de la pratiquer.

Aux « *Herménes* », la mort du R. P. Alexandre doit dire quelque chose de plus encore : elle doit leur faire comprendre toute la grandeur de la belle devise qu'elles se sont choisie : « Plutôt la mort que la souillure ! » Le Père Alexandre a dit : « Plutôt ma mort à moi, que la souillure de deux jeunes âmes. » Et Dieu a accepté l'holocauste !

Nous sommes fières de compter parmi nous la plus jeune sœur de ce martyr. Une autre fut des nôtres jusqu'à son mariage avec un des membres d'élite du Syndicat des Employés ; et je suis sûre que, élevée à la même école que les freres tant aimés, elle saura dire, si un jour Dieu lui fait savoir qu'il a marqué pour Lui l'un ou l'autre de ses quatre beaux petits garçons, dont l'aîné n'a pas cinq ans, je suis sûre, dis-je, qu'elle saura répondre par le même « Fiat » qu'un jour prononça sa mère.

E. D.

Commission des Fêtes

LA PROMENADE SYNDICALE

Nous répondons à l'invitation des Syndicats angevins, invitation souvent répétée et plus pressante cette année.

Nous irons à Denée, dans la maison de nos sœurs les Abeilles de l'Anjou. La date choisie est le 20 mai. Vous lisez bien le dimanche 20 mai.

Et puis, ce n'est pas tout...

Nous irons en auto !!

Nous visiterons Champocéaux, Saint-Florent-le-Viel, Champtoceaux, Chalonnès, etc... Mais l'arrêt principal sera Notre-Dame de Béhuard.

Prix du voyage : 22 francs (payable d'avance). Repas non compris.

La Présidente des Fêtes,

M.-A. NICOL.

AVIS IMPORTANT. — Le nombre des places étant limité, se faire inscrire à la permanence avant le 15 avril. Les personnes inscrites seront avisées de l'heure du départ en temps voulu.

Votre Bibliothèque

et sa Conférence

C'est à bon escient que j'écris ce titre « Votre Bibliothèque » et c'est elle qui fera le sujet de notre causerie d'aujourd'hui.

N'est-ce pas, en effet, uniquement pour vous qu'elle a été conçue et réalisée, afin de vous procurer le repos sain et la distraction agréable dont vous avez besoin après une journée de travail consciencieusement remplie. C'est bien aussi pour vous seules que vos bibliothécaires consultent avec ardeur les revues de toutes sortes pour y trouver la nouveauté intéressante, car, si la tâche est douce, puisqu'il s'agit de vous, elle n'en est pas moins délicate, leur souci étant de ne meubler votre esprit qu'avec ce qui peut lui être profitable.

Elle est donc bien votre par tout ce qui a été fait et sera fait pour elle ; mais il faut aussi qu'elle le soit par vous, c'est-à-dire par votre assiduité à venir y puiser, puis à y entraîner celles qui n'y viennent pas assez ou ne la connaissent pas et enfin à l'augmenter par les renseignements

TOUS LES TISSUS **COMPAGNIE FRANÇAISE** COSTUMES POUR HOMMES SUR MESURES **BONNETERIE — CHEMISERIE — LINGERIE** NANTES 13 et 15, Rue du Calvaire CONFECTIONS POUR DAMES

utiles que vous fournirez aux bibliothécaires. C'est alors qu'avec fierté et à juste titre vous pourrez dire « Votre bibliothèque ».

Et sa conférence, nous direz-vous ? C'est encore le développement et l'accroissement de votre bibliothèque qui nous en ont inspiré l'idée, car vous le savez aussi bien que nous, les ressources pécuniaires en sont le rouage indispensable. C'est pourquoi nous avons pensé qu'une conférence donnée à cet effet nous serait d'un apport précieux et c'est alors que nous comptons sur votre très active collaboration, car il nous faut des auditeurs, et des auditeurs très nombreux que nous vous chargeons de recruter.

Le sujet en sera l'Amitté d'après Lacordaire, et il sera traité par un dominicain, le Père Noble, car nul ne peut être mieux qualifié pour parler de cette âme ardente, qui conserve toujours sur les jeunes une réelle puissance, qu'un de ceux qui ayant subi cette merveilleuse attirance, s'est donné tout à Dieu et aux âmes.

Véritable héritier du P. Lacordaire, le R. P. Noble, malgré ses lourdes fonctions de prieur du couvent d'Etudes des Dominicains français exilés au Saulechoir (Belgique), a bien voulu se rendre à notre invitation.

« Chaque fois que le P. Lacordaire m'appelle, je réponds oui », écrit-il. A vous toutes, maintenant, de répandre la bonne nouvelle de cette conférence et de nous faire une belle, très belle salle ; pour le Père Lacordaire, pour votre Bibliothèque, il le faut.

La conférence aura lieu le mardi 20 mai, à 20 h. 30, salle du Chapeau-Rouge. On pourra retenir ses places après le Cercle d'Etude et la conférence du R. P. de Forgues, du mois d'avril, à notre Bibliothèque, jusqu'à 11 h. 30. Premières : 5 fr. ; secondes : 3 fr.

Nos derniers livres parus :

Pourquoi Rome a parti ; la vie chrétienne d'Eugénie de Guérin (Victor GRAUD). — Lettres d'Eugénie de Guérin (TRUBETIEN). — Jules Verne, sa vie, ses œuvres (ALLOTTE DE LA FUYE). — Le Magicien (GUY CHANTEPLEURE).

COMPTE RENDU DE LA CAUSERIE DE Mlle GATEBLÉ A LA SECTION SAINT-PAUL le 5 Mars 1928

Nous avons eu le vif plaisir de recevoir à nouveau dans notre jeune section la visite de Mlle Gateblé, la dévouée propagandiste de Paris, qui a bien voulu profiter de son passage à Nantes pour venir parler un peu avec nous.

Aussi, un grand nombre de nos syndiqués étaient venues de loin pour entendre sa parole si simple, mais si touchante par là même.

La causerie de Mlle Gateblé, sur la nécessité du Syndicat, et sur l'apostolat syndical, sut intéresser tout le monde, petites et grandes, par sa grande clarté et son esprit pratique.

Elle nous parla d'abord assez succinctement des avantages moraux que les jeunes filles pouvaient en tirer.

Nous avons besoin, en effet, de nous grouper pour défendre nos intérêts, mais aussi pour être plus à même de nous faire respecter en tant que jeunes filles chrétiennes et pour pouvoir protéger les plus jeunes et les plus faibles.

Ce fut ensuite un véritable cercle d'étude où Mlle Gateblé fit parler, non sans quelque peine, plusieurs de nos jeunes sur ce qu'elles savaient des services organisés par le Syndicat et sur les qualités que devait posséder un apôtre du Syndicat, une vraie propagandiste.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la femme est née pour l'apostolat et que le Syndicat est une des branches où son activité peut le mieux se développer pour le bien de ses sœurs de travail.

Et puis, le Syndicat n'est pas une œuvre quelconque, mais une organisation professionnelle, basée sur la doctrine de l'Evangile, et sur l'esprit chrétien.

Ici donc, chacune, même celle qui a le rôle le plus effacé, la place la plus modeste, travaille pour le bien de toutes, et toutes unissent leurs efforts pour le plus grand bonheur de chacune.

Nous tenons à remercier encore une fois Mlle Gateblé de la délicieuse soirée qu'elle nous a fait passer, et pouvons l'assurer que ses auditrices essayeront de mettre ses enseignements à profit, en suivant son exemple.

ce n'est plus quelques ouvrières autour d'un patron, ce sont des directeurs, des Sociétés anonymes en face d'ouvrières qu'ils ne connaissent pas !

D'où la nécessité du syndicat pour représenter le monde du travail.

N'allez pas croire que le syndicat est une œuvre de guerre, c'est une œuvre de paix.

Œuvre de défense, mais œuvre de paix ! Ces groupements étant nombreux, instruits, pondérés, peuvent être écoutés des patrons.

Le syndicat, plus à même que vous de s'expliquer avec le patron, qui d'abord sera étonné d'entendre des travailleuses s'expliquer avec tant de justice, vous accordera des améliorations que seules vous n'auriez pas pu avoir.

Le syndicat s'inspire des principes du Christ.

Méiez-vous des syndicats révolutionnaires, ils s'emploient à la destruction de l'ordre présent, but définitif précis.

Dans les syndicats chrétiens, on veut l'entente, la coopération du capital avec le monde du travail.

Aimez votre syndicat, aimez à y amener vos «œurs de travail.

Profitez des avantages de la Mutualité, du service des escomptes.

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS dont les lots n'ont pas encore été retirés et que l'on pourra prendre 6, rue de Bel-Air, jusqu'au 15 avril, où ils sont en dépôt :

3218 3756 3920 3945 4608 4635 5316 5849 5894 6242

Syndicat Professionnel d'Indret
Siège Social : rue de la Paix, La Montagne

Bibliothèque et permanences ouvertes tous les samedis de 10 h. 1/2 à 12 heures.

ECHOS DE NOS REUNIONS
Réunion de la Commission des Habitations à Bon Marché

A l'issue de nos dernières séances du Conseil syndical, les membres présents désignèrent plusieurs camarades pour former une commission dite « d'Habitations à bon marché ».

Aussi nos amis se réunirent-ils au Siège social, pour étudier ce vaste projet et afin de voir s'il ne serait pas possible de faire quelque chose dans notre cité. Nous sommes heureux de faire connaître à nos syndiqués que la Commission a toute la confiance du bureau pour cette mise en œuvre, que d'accord avec la « Maison familiale », dont le siège est 6, rue de Bel-Air, nous pouvons remercier le président de l'U.R. pour les conseils qu'il nous donne, afin que bientôt nous espérons voir — oh ! avec un peu de patience — la réalisation de nos desirs, qui sont, nous l'espérons, ceux des membres de notre groupement.

Nous nous contentons de faire savoir aux syndiqués que nous les convoquons pour le 17 mars, salle Dagumet, à 10 h. 1/2, à la réunion générale présidée par L. Buernier, président de l'U. R. et trésorier de la « Maison familiale », qui nous parlera des Habitations à bon marché, de ce qui a été fait à Nantes par les syndicats chrétiens.

A l'issue de cette causerie, J. Pérès, secrétaire adjoint de la C. F. T. C., prendra la parole. Les revendications des syndicats professionnels de la marine seront un des principaux sujets de sa conférence. Notre ami Pérès devant assister le lendemain au Congrès de l'U. R., se fait un plaisir de descendre jusqu'à Indret. Donc, chers camarades, nous saurons lui témoigner cette marque de reconnaissance en répondant nombreux le 17 mars.

Le Secrétaire de propagande.

Section féminine
Ces dames se réuniront dans le début du mois d'avril pour élaborer le cahier de revendications spéciales aux ouvrières des ports et arsenaux.

Ce cahier sera présenté au prochain Congrès fédéral de la Pentecôte.

Dans notre prochain numéro, nous publierons un extrait des procès-verbaux de séances du 28 janvier et 7 février, de la sous-commission permanente de la S.-C. M. du travail, où figurent la requête de la Fédération des syndicats professionnels sur les primes d'augmentation des salaires.

Pour le bureau et la rédaction :
E. NICOLAS, secrétaire de propagande.

LOI SUR LES PENSIONS
Au moment d'envoyer nos articles à l'imprimerie, je prends connaissance du « Journal officiel » portant le nouveau régime des retraites. N'ayant pas le temps nécessaire de les commenter, je vous donne les principaux articles qui intéressent nos camarades. Dans quelques jours nous posséderons le texte complet de la loi. Ceux qui voudront des renseignements pourront s'adresser au siège social ou aux secrétaires.

Art. 2. — Les bénéficiaires de la présente loi supportent une retenue de 6 % sur les sommes payées à titre salariales.

Sur les versements de l'Etat sont fixés à 6 % de ces mêmes sommes.

La double contribution prévue aux paragraphes précédents est versée, jusqu'à concurrence de 8 % des salaires, à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, au compte individuel des intéressés. Ce versement est effectué pour moitié à capital aliéné, soit à capital réservé, suivant la volonté exprimée par le bénéficiaire.

Art. 4. — Le droit à la pension d'ancienneté est acquis à 60 ans d'âge et trente ans accomplis de services effectifs pour les ouvriers ; à 55 ans d'âge et trente ans de service pour les ouvrières.

Quand les services ont atteint la durée exigée de trente ans, cette pension peut être obtenue par anticipation dès l'âge de 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes. Mais, dans ce cas, le minimum de la pension est diminué de 1/30^e pour chaque année d'âge de moins de 60 et 55 ans.

Art. 5. — La pension de retraite est basée sur la moyenne des salaires soumis à la retenue dont l'ayant droit a joui pendant les trois meilleures années d'activité. Le minimum de la pension allouée à titre d'ancienneté de services est, en principe, fixé à la moitié du salaire moyen des années précitées. Toutefois il est élevé aux 3/5 sans pouvoir excéder 6.000 francs lorsque le salaire moyen ne dépasse pas

Art. 6. — Les services sont comptés à partir de l'âge de 18 ans.

Pensions des immatriculés. — Les marins de direction de port ayant eu de nouvelles soldes, les pensions des ouvriers deviennent : minimum, 4.437 fr. ; maximum, 6.650 fr.

Chefs ouvriers : minimum 5.057 fr. ; maximum, 7.586 fr.

Pour nos camarades partis en retraite ces années-ci, le minimum des ouvriers sera, à partir du 1^{er} janvier 1926, 4.250 fr. ; des chefs ouvriers, 4.600 fr.

Voici un résumé bien bref, j'espère que malgré tout nous aurons contenté nos camarades.

Le secrétaire aux questions ouvrières :
F. MARTINEAU.

NECROLOGIE
A l'occasion du décès de André Martineau, fils de notre dévoué secrétaire aux questions ouvrières, nous lui offrons, ainsi qu'à Mme Martineau et à leurs familles si cruellement éprouvées, l'expression de nos chrétiennes condoléances.

Le Conseil syndical.

Section Saint-Pierre
UNE JOLIE FETE

Célébrer le 25^e anniversaire de la fondation des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye, et entendre la messe à l'intention de la très regrettée Sœur Milcent, dans l'hospitale maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, est un incontestable privilège.

C'est ce qu'avaient fort bien compris les membres de notre section Saint-Pierre en se réunissant si nombreux le 29 janvier dernier dans la petite chapelle de la rue Saint-Jean.

L'inlassable dévouement de M. le chanoine Ménard l'avait conduit parmi nous, et c'est avec un particulier intérêt que sa parole fut écoutée. Après avoir évoqué le souvenir de cette même fête célébrée quinze jours plus tôt au siège du Syndicat, il retraça quelques traits du beau caractère de Sœur Milcent en le rapprochant de celui de saint Vincent de Paul. On retrouve, en effet, en chacun d'eux, bien que dans des circonstances toutes différentes, le même esprit d'apostolat, donnant et poussé jusqu'à l'héroïsme, et on reste étonné devant l'intensité d'action de pareilles vies.

Merci à M. le chanoine Ménard de nous avoir si bien développé ces encourageants exemples.

La seconde partie du programme comportait un petit déjeuner offert par la section à ses membres.

M^{lle} Chiron, après les remerciements d'usage, développa très justement les conséquences de cet esprit social bien entendu et bien pratiqué auquel tendent nos Syndicats, c'est-à-dire l'entraide dans la mesure de nos moyens, perfectionnement professionnel, amélioration des situations et surtout réconfort moral. Etre pénétré de l'esprit d'apostolat, c'est, nous dit M^{lle} Chiron, être propagandiste d'idéal et d'amour.

Puis ce fut encore les remerciements aux professeurs des différents cours avec mention spéciale pour le trousseau qui compte 17 élèves.

Remerciements aussi à M^{lles} Drouart et Nicol pour avoir bien voulu assister à cette petite fête de famille.

A son tour, M^{lle} Drouart nous adresse quelques mots où percent de l'émotion et de la joie. Elle nous dit sa satisfaction, et on la sent bien, de voir notre groupe augmenter progressivement et promettre les plus beaux espoirs.

Puis, on profite de cette réunion pour dire deux nouveaux membres de bureau : M^{lle} Marie-Thérèse Fonteneau, avec les fonctions de secrétaire adjointe, et M^{lle} Marie-Louise Auffray, pour aider M^{lle} Sérazin à l'œuvre du Trousseau. Un vote à main levée confirme pleinement ce choix ; les nouvelles élues acceptant de leur cœur de prendre place parmi les membres du bureau.

La Secrétaire, M. L.

Causerie de Mlle Gateblé
Dimanche 2 Mars 1928

Toujours nous revoyons avec joie l'ardente apôtre de l'idée syndicale, M^{lle} Gateblé, nous retraçant en termes si convaincants les avantages que nous procure le syndicat.

Cette fois, elle nous donne comme mot d'ordre ceci : Ayons la foi dans l'action syndicale ; c'est-à-dire, faisons confiance à notre syndicat, qui s'occupe sans cesse d'améliorer la situation de l'ouvrière. Laisant de côté tout égoïsme, il faut comprendre la nécessité de se grouper pour l'intérêt général. L'union fait la force, c'est le nombre qui permettra d'entrer dans les Commissions officielles qui s'occupent des organisations du travail.

Il faut voir dans le syndicat autre chose qu'un bénéfice immédiat, ne pas oublier que nos syndicats ont des principes, qui sont ceux de la doctrine sociale catholique.

Ayons la foi dans l'idée et faisons-nous mutuellement confiance. Cependant, dans le but d'augmenter nos adhésions, ne cherchons pas à aller trop vite. Sachons discerner les sujets que nous allons amener au syndicat.

Mais surtout, n'oublions pas que ce qui fait la beauté de la femme, c'est sa valeur morale, et que dans la mesure où nous remplissons nos devoirs, nous serons fortes pour réclamer nos droits.

Après un échange de vues plein d'intérêt, il est décidé de donner notre adhésion à la Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens.

Prochainement nous vous donnerons les conditions fort intéressantes de cette Mutualité.

La parole ardente de Mlle Gateblé, inspirée par son cœur d'apôtre, équivalant à la meilleure des prédications. Elle a fait une profonde impression sur nous, ouvrières nantaises. Nous l'en remercions de tout cœur et nous ferons tout possible pour mettre à profit les bons enseignements reçus. Dès aujourd'hui, nous l'assurons de tous nos efforts pour que la fondation et l'épanouissement du syndicat nantais de l'industrie soit un des plus beaux fleurons de son œuvre de propagande et de dévouement.

Une Ouvrière.

Famille Syndicale
Nous apprenons la mort du R. P. Nogue, missionnaire, décédé en Chine, frère de M^{lle} Nogue, notre compagne syndiquée.

De M^{me} Jaumasse, mère de M^{lle} Jeanne Jaumasse.

De M^{lle} Marcelle David, syndiquée, décédée à l'âge de 22 ans.

A nos amies et à leurs familles très éprouvées, nous adressons l'assurance de nos prières et nos très sincères condoléances.

Syndicat des Ouvrières de l'Industrie
Permanence 16 bis, rue Talensac

Notre premier Cercle d'études
Le Cercle d'études est un des moyens, nous disait en octobre dernier Mlle Gateblé, qui vous fera aimer votre syndicat. Aussi nous avons maintenant notre Cercle d'études.

Nous avons un directeur éminent, dont le concours dévoué et éclairé nous met en confiance. Notre première réunion, groupant 25 ouvrières venues de Saint-Paul et de Chantenay, nous permit de satisfaire notre désir de nous instruire et de comprendre combien il est utile de faire connaître à toutes notre Cercle d'études.

Le prochain Cercle aura lieu à Chantenay.

Notes du Cercle d'Etudes des Ouvrières du 19 février 1928

Quel but poursuivez-vous en donnant votre adhésion au syndicat ?

Le grain de sable promené par les flots se réunit à d'autres grains de sable et forme des dunes, pour se défendre contre l'Océan envahisseur.

Le syndicat, c'est la réunion des petits grains de sable. C'est aussi une grande famille qui se réjouit avec vous et peine avec vous. C'est la réunion des âmes, pour les aider à mieux défendre leurs convictions.

Comparons-le encore à une forteresse, qui est là pour vous aider à vous défendre contre ceux qui pourraient porter atteinte à votre sécurité ici-bas.

Pour défendre vos droits, il faut les connaître.

Où les connaissez-vous ? En venant aux réunions du Cercle d'études. En assistant aux conférences.

Le Syndicat vous instruit, vous aide à aimer votre métier en mettant à votre disposition des cours de perfectionnement.

Autrefois, le travail groupait quelques ouvrières par atelier. Les temps ont changé,

Syndicat de l'Aiguille
SECTIONS DE L'HABILLEMENT

FELICITATIONS ET REMERCIEMENTS
La section de l'Habillement ne pourra jamais assez féliciter son Comité des Fêtes, composé de membres les plus dévoués de son bureau, d'avoir ouvert le samedi 3 et dimanche 4 mars, la vente de charité, au siège social, rue de Bel-Air ; décision qui permet aux visiteurs, amis et bienfaiteurs, toujours animés du même geste généreux, de venir faire de grosses dépenses pendant ces deux jours à tous les comptoirs.

Nous souhaitons que l'année prochaine la même décision soit prise, et qu'étant plus connue, elle donne encore plus grande satisfaction.

C'est donc avec la plus grande reconnaissance que nous remercions nos bienfaiteurs et organisateurs. Notre œuvre ne sera prospère que grâce au dévouement inlassable de tous ses membres et à la générosité vraiment admirable des personnes qui s'y intéressent.

Nous adressons à tous, et de tout cœur, nos plus sincères remerciements.

LA SECRÉTAIRE.

Reunion du Conseil syndical du 27 février
Le 27 février se réunissait, au siège social, notre Conseil syndical. Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, E. Nicolas donne la parole à notre

Le Secrétaire des Jeunes,
G. GUILLOU.

Reunion du Conseil syndical du 27 février
Le 27 février se réunissait, au siège social, notre Conseil syndical. Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, E. Nicolas donne la parole à notre

Le Secrétaire de propagande,
E. NICOLAS.

LOI SUR LES PENSIONS
Au moment d'envoyer nos articles à l'imprimerie, je prends connaissance du « Journal officiel » portant le nouveau régime des retraites. N'ayant pas le temps nécessaire de les commenter, je vous donne les principaux articles qui intéressent nos camarades. Dans quelques jours nous posséderons le texte complet de la loi. Ceux qui voudront des renseignements pourront s'adresser au siège social ou aux secrétaires.

Art. 2. — Les bénéficiaires de la présente loi supportent une retenue de 6 % sur les sommes payées à titre salariales.

Sur les versements de l'Etat sont fixés à 6 % de ces mêmes sommes.

La double contribution prévue aux paragraphes précédents est versée, jusqu'à concurrence de 8 % des salaires, à la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse, au compte individuel des intéressés. Ce versement est effectué pour moitié à capital aliéné, soit à capital réservé, suivant la volonté exprimée par le bénéficiaire.

Art. 4. — Le droit à la pension d'ancienneté est acquis à 60 ans d'âge et trente ans accomplis de services effectifs pour les ouvriers ; à 55 ans d'âge et trente ans de service pour les ouvrières.

Quand les services ont atteint la durée exigée de trente ans, cette pension peut être obtenue par anticipation dès l'âge de 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes. Mais, dans ce cas, le minimum de la pension est diminué de 1/30^e pour chaque année d'âge de moins de 60 et 55 ans.

Art. 5. — La pension de retraite est basée sur la moyenne des salaires soumis à la retenue dont l'ayant droit a joui pendant les trois meilleures années d'activité. Le minimum de la pension allouée à titre d'ancienneté de services est, en principe, fixé à la moitié du salaire moyen des années précitées. Toutefois il est élevé aux 3/5 sans pouvoir excéder 6.000 francs lorsque le salaire moyen ne dépasse pas

Art. 6. — Les services sont comptés à partir de l'âge de 18 ans.

Pensions des immatriculés. — Les marins de direction de port ayant eu de nouvelles soldes, les pensions des ouvriers deviennent : minimum, 4.437 fr. ; maximum, 6.650 fr.

Chefs ouvriers : minimum 5.057 fr. ; maximum, 7.586 fr.

Pour nos camarades partis en retraite ces années-ci, le minimum des ouvriers sera, à partir du 1^{er} janvier 1926, 4.250 fr. ; des chefs ouvriers, 4.600 fr.

Voici un résumé bien bref, j'espère que malgré tout nous aurons contenté nos camarades.

Le secrétaire aux questions ouvrières :
F. MARTINEAU.

NECROLOGIE
A l'occasion du décès de André Martineau, fils de notre dévoué secrétaire aux questions ouvrières, nous lui offrons, ainsi qu'à Mme Martineau et à leurs familles si cruellement éprouvées, l'expression de nos chrétiennes condoléances.

Le Conseil syndical.

TEINTURERIE DION & BONNET
32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie
ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES
Nettoyage à sec par procédés perfectionnés
TÉLÉPHONE 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués TÉLÉPHONE 126-89

A JEANNE D'ARC BONNETERIE DU BOUFFAY
17, Rue de la Barillerie, 2, Quai du Bouffay - NANTES - Téléphone 131.79
Maison A. BLOUIN-BOUIN
Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie
Tous les Jedis et Samedis, Vente-Réclame
Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.
- PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE -

ECOLE PIGIER
6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)
Inscription à toutes époques de l'année
PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES
Toujours deux fois plus d'emplois offerts qu'à d'élèves à placer
En 1926, 313 Emplois offerts - 136 Elèves placés
COUPE, COUTURE ET MODE TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

A LA VILLE DE REIMS
MAISON DE CONFIANCE
PATRON
Opticien spécialiste
8, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR
Service des Messageries de l'Ouest
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

CRÉDIT NANTAIS
Société Anonyme - Capital 30 Millions
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE
Toutes opérations de Banque et de Bourse

VITRAUX D'ART
pour Eglises et Appartements
Henri UZUREAU
Peinture - Vitrerie - Décoration
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, Rue Bon-Secours - NANTES
Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

LA CAPITALISATION
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État
BONS D'ÉPARGNE
Versements et Tirages mensuels
B. FRANÇOIS
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

Chaussures en tous genres
Joseph CLEMENT
20, Rue Grande-Besle - NANTES
Remise 15 % à MM. les Ecclésiastiques et Communautés
10 % aux membres du Syndicat et à toutes Associations Religieuses

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses de
CHOCOLAT L. REVAULT
ou de
CACAO L. REVAULT
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & Co
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES
Ceintures Médicales en tous Genres
E. LETHU
ATELIERS ET TISSAGE
A SAINT-NAZAIRE
6, 8, 10 Passage Pommeraye
NANTES
PRIX DE FABRIQUE
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES
Remise de 5/0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie
A. THURET
26-28, Rue de Verdun, NANTES
Tous les Appareils et Fournitures générales
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs
Spécialités Kodak, Estampes d'Art
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie
Ancienne Maison H. PÉNOT
Lucien DENIAU, Succ^r
6, Place du Change, NANTES
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche
Travaux Industriels et Amateurs
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GÉNÉRALE
PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS
GLACES & MIROITERIE - TENTURES
Installations complètes pour tous genres de commerces
P. AFFILÉ
21, Rue Saint-Léonard - NANTES
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

Monuments Funéraires
TAILLÉS ET POLIS
BRONZES - MARBRES
Si^e des GRANITS de l'OUEST
MAGASIN : 20, Rue Mercœur
USINE : Rue de Roche-Maurice
Tél. 128.97 NANTES

Pour vos Achats
Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON
THÉOPHILE GUILLON
où vous trouverez le plus grand choix
et aux meilleures conditions
La "FINE-BRETAGNE"
La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 149.97
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

Installations Sanitaires
A. ETOURNEAU
12, Quai Duguay-Trouin - NANTES
Téléphone : 112.38
SUCCURSALE A POITIERS, Rue J.-de-Grailly
Téléphone : Poitiers 5.26

Meublez-vous chez HAURY
1 et 3, rue du Pont-Sauvelout
A NANTES
MAISON DE CONFIANCE
Remise de 5 % aux Membres du Syndicat

BISCUITERIE NORMANDE
1 bis, Quai Turenne, NANTES - Tél. 431.29
PRODUITS UNIQUES :
Le Normandy Caprice ;
Les Petits Cakes ;
Le Prince de Galles ;
Grosses Madeleines fondantes ;
Le Chocolat « Joyeux Réveil »,
de l'Abbaye de Tinchebray (Orne).

MASSAGE FACIAL - MANUCURE
Coiffure de Dames - Parfumerie
COIFFURE A DOMICILE POUR MARIAGES
Jane Mahaud
19, Rue des Vieilles-Douves
(près des marches du Bon-Pasteur)
NANTES
Conditions spéciales aux Syndiqués

ÉLECTRICITÉ
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
Rayon spécial d'Articles de Travail
MAISON ARROUET
2, Rue Bon-Secours - NANTES
LITERIE
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS
Maison de confiance vendant bon marché
Remise de 5 % aux Syndiqués

CYCLES et MACHINES A COUDRE
L. LEVÊQUE
13 et 13 bis, Place Viarme - NANTES
NEUF ET OCCASIONS
Réparations et Accessoires
de Machines de toutes Marques
Remise de 5 % aux Syndiqués
sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

CHAUSSURES CHARLES TESSIER
5, Rue de Feltre (face au marché)
NANTES
Maison de confiance - La plus ancienne de l'Ouest
RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire
Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

GRAVURE SUR MÉTAUX
Anc. Maison FOURNIER et ARNOUX
Fondée en 1895
JEAN TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État
10, Rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs
Folios pour tous usages - Plaques émail de toutes formes et dimensions - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

Société Générale
18, Rue Lafayette
NANTES
BANQUE - CHANGE - BOURSE

L'Alliance Régionale de l'Ouest
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin
Tél. 113.82
CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.
Jean HAENTJENS, Vice-Président.
Jean BABIN-CHEVAYE.
Hippolyte BARON, Assureur.
Jules BONDUÉLLE, *.
MM. Étienne HIBON, *.
Anatole MANCEAU, ancien député.
Robert PERGELINE, *.
Raymond RICHOU, *.
R. C. Nantes 739 B.

RIPOCHE et Cie
2, Rue Pierre-Landais, NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles - Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

NANTES-DENTAIRE
13, Rue Lafayette - NANTES
Cabinet dentaire ouvert tous les jours
de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
CHIRURGIENS DENTISTES de la FACULTÉ de MÉDECINE de PARIS
Traitement et Extraction des Dents sans douleur
Dentiers les plus perfectionnés - Prix Modérés

SAINT-NAZAIRE
Syndicat des Employés
25, Place Marceau, Saint-Nazaire
Réunion du 3 Mars 1928

ques. Le sympathique trésorier, promu président est félicité par tous, et le nouveau secrétaire remercie en son nom les syndiqués méannais.
Après lecture du procès-verbal par Linger, et désignation de Fredouillard comme secrétaire adjoint du Conseil intersyndical, Villeneuve invite les organisations à faire connaître rapidement leurs délégués pour le 5^e Congrès à Nantes, le 18 mars.
Il indique ensuite le programme du séjour de Jean Pérès, propagandiste ouvrier, dans la région. Pérès prendra la parole à Saint-Nazaire, le 17 mars, au cours d'une pièce sociale. Celle-ci sera donnée le 18 à Trignac, et Pérès parlera dans cette localité le 19 mars.
Enfin, Guillemot expose les motifs de l'échec causé par les cégétistes, au moment des entretiens des employés de commerce avec l'union des commerçants.

SAINTE-MARGUERITE
La villégiature la plus agréable
LA MER - LA PLAGE - LE BOIS
Achetez un Terrain - Faites construire une Villa
EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - PRIX MODÉRÉS
Entre SAINT-BRÉVIN-L'OCÉAN et SAINT-MICHEL
LOTISSEMENT DE L'ERMITAGE
Terrains de toutes Contenance à partir de DIX FRANCS le mètre
Toutes Facilités de Paiements
S'adresser : SOCIÉTÉ D'EXTENSION DE NANTES - 2 bis - Rue Dugommier

traiter de la « situation actuelle de l'employé ».
Dans la société présente, nous dit-il, le rôle de l'employé est devenu indispensable, correspond à l'économie de notre époque et son importance s'accroît et se développe à mesure que se modernisent les méthodes de production. Il serait vain de nier, par exemple, dans une entreprise quelconque, la nécessité du comptable et des employés de bureau, non plus que celle des voyageurs et représentants qui assurent un débouché aux produits fabriqués par les ouvriers manuels.
D'ailleurs, tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance capitale du rôle des employés. Or, malgré cela, et bien que leurs fonctions exigent généralement des qualités et des capacités intellectuelles plus qu'ordinaires, les employés sont actuellement de la catégorie de travailleurs la plus mal rétribuée. Si quelques employés supérieurs échappent à la règle, l'employé moyen ou subalterne a une situation quelquefois inférieure à celle de beaucoup d'ouvriers. M. Poimbeuf en donne la preuve et cite des chiffres et de nombreux exemples.
Puis il recherche les raisons de cet état de choses, et découvre, tout d'abord, des raisons psychologiques : l'employé tient à sa dignité et répugne à la violence et aux réclamations. Il aime mieux se restreindre, et il y est aidé par les nombreuses vertus domestiques et les habitudes bourgeoises d'ordre et d'économie qu'on trouve chez lui. Il y a aussi des raisons de fait : les employés, c'est certain, ne sont pas groupés comme le sont les ouvriers. A part quelques grands magasins, ils sont généralement isolés, ou presque. Dans une usine, par exemple, qui compte des centaines d'ouvriers, il n'y a souvent que fort peu d'employés, et là où les ouvriers, en se groupant, parviennent à faire aboutir leurs réclamations, les employés sont trop faibles pour obtenir quoi que ce soit. D'autre part, les employés n'ont pas voulu mêler leur cause à celle des ouvriers : plus cultivés, ils ont su, en effet, faire justice des revendications outrancières des syndicats révolutionnaires.
Tout cela explique leur situation inférieure.
Il est urgent, cependant, que cette situation s'améliore, car l'employé finirait quand même par se laisser gagner aux idées révolutionnaires, et ferait plus de mal que l'ouvrier.
Quelle est donc la position prise, pour résoudre le problème, par la Fédération des syndicats d'employés catholiques ? Allons-nous, dit M. Poimbeuf, accepter la situation présente ? Non, certes, nos idées chrétiennes d'ordre et de justice sociale nous font, au contraire, un devoir de nous efforcer d'y porter remède. Et Poimbeuf souligne l'activité multiple des syndicats chrétiens d'employés, et leurs efforts pour améliorer le sort de leurs adhérents : coopé-

ratives d'approvisionnement, cours professionnels, villégiatures, etc.
Mais ils n'ont pas perdu de vue le côté professionnel, et la plupart des revendications présentées aux patrons et au Parlement l'ont été par l'organe de la Fédération, qui s'est occupée de faire appliquer le plus strictement possible les quelques lois qu'elle a réussi à faire voter.
Mais la Fédération, continue Marcel Poimbeuf, veut encore aller de l'avant. Elle estime qu'il est temps d'établir pour les employés une législation spéciale, de même qu'il existe une législation spéciale aux ouvriers. Et elle a mis sur pied un projet de « statut légal de l'employé », déposé à la Chambre des députés le 19 novembre 1926, par M. Champetier de Ribes et quelques-uns de ses amis.
Ce projet réclame pour les employés les progrès acquis déjà aux ouvriers ; il veut, en outre, faire sanctionner certains avantages d'un usage assez répandu, tels que les vacances payées.
Marcel Poimbeuf reconnaît que le projet suscite dès son apparition, dans certains milieux patronaux, une vive réaction. On y a vu une atteinte à la liberté ! Poimbeuf s'indigne : « Nous prétendons, dit-il, que lorsqu'il y a iniquité et abus, la législation doit intervenir, et l'Etat joue son rôle d'arbitre. » Et il cite la parole que Lacordaire prononçait au Parlement même : « Il y a des cas où la liberté opprime et où c'est la loi qui libère. »
Cette législation nécessaire, les syndicats d'employés catholiques la réclament avec énergie, et en font actuellement l'objet de leurs principaux efforts. Et Marcel Poimbeuf conclut son magnifique exposé en rappelant qu'il est du devoir des catholiques d'aider à la réalisation de cette œuvre, parce qu'elle est une œuvre de justice et de progrès social conforme à l'idéal chrétien.

La représentation de « Ceux qui rachètent » a remporté à Trignac, le dimanche 18 mars, un légitime succès. M. le Curé de Trignac a commenté d'une façon fort heureuse et pratique, le thème de cette pièce sociale. Nul doute que la conférence de Pérès faite le lundi soir 19 mars, pour les ouvriers de la cité des hauts-fourneaux, ne soit suivie de résultats heureux.

LE SECRÉTAIRE.
TRIGNAC
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

Prenant un exemple de l'action professionnelle des syndicats chrétiens, il exposa les grandes lignes du projet de loi sur le statut légal des employés, dû à l'initiative de la Fédération et déposé sur le bureau de la Chambre des Députés par M. Champetier de Ribes. Ce projet tend à régler les conditions de travail des employés et leur accorde certaines garanties indispensables, à différents points de vue : contrat d'emploi, salaires en cas de maladie, congés, travail des femmes, etc...
Il termina, fort applaudi, par un vibrant appel en faveur du syndicalisme chrétien, organisme de paix sociale, dont les efforts tendent à faire régner plus de justice et de bien-être au sein de la Société.

Les premières manifestations de notre propagande, et particulièrement la distribution de tracts faite le jour de Noël pour protester contre l'ouverture de certains magasins, n'ont pas manqué d'attirer sur notre syndicat l'attention des Poitevins, employés aussi bien que patrons.
« Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. » Persuadé de cette vérité, le Conseil syndical décida d'organiser pour le 12 février une grande réunion de propagande. Tous les employés étaient conviés ; beaucoup — tous ceux que nous connaissions — étaient par une lettre personnelle.
Un bon nombre répondirent à notre invitation, et c'est devant un bel auditoire que notre ami Marcel Poimbeuf, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'employés catholiques, prit la parole pour

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CONSEIL INTERSYNDICAL
DE L'UNION NAZAIRIENNE
Réunion du Dimanche 4 Mars, à Méan
La séance est ouverte à 9 heures, par ViMeneux, assisté de M. Buerne, président de l'U.R.O. ; Linger, Guillet et Guillemot. Les délégués de Trignac, Méan, Saint-Nazaire, Saint-Marc, La Chapelle-des-Marais, sont présents, ainsi que Miles Guérin, Fredouillard et les syndiqués de Méan.
Le président salue M. Buerne qui vient nous voir officiellement pour la première fois depuis son élection en décembre. Puis il procède à la reconstitution du bureau de Méan. Paillussou étant parti à Saint-Nazaire et Pineau à Nantes. Sont élus : président, Guillet ; secrétaire, Fredouillard ; trésorier, Robert ; conseillers, Drouneau, A. Moyon, Praud, Haspot, M. Moyon, Callo, Mahé, Belliot P., A. Simon, M. Jac-

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

CHATELLERAULT
Notre ami Marcel Poimbeuf, Secrétaire Général de la Fédération des Employés, se rendant à Poitiers, a bien voulu s'arrêter à Châtelleraut et passer avec nous la soirée du samedi 11 février.
Un grand nombre de syndiqués, hommes et dames, et des amis de nos syndicats, avaient répondu à notre invitation et s'étaient rendus à la salle du Cercle Catholique où notre ami devait faire une conférence sur « l'Action professionnelle des Syndicats chrétiens. » Pendant plus d'une heure, le conférencier tint l'auditoire sous le charme de son éloquence et sut l'intéresser à son sujet.
Après avoir justifié l'existence des syndicats chrétiens, qui se réclament d'une doctrine sociale différente de celle qui guide les groupements à tendances socialistes et communistes, l'orateur montra que leur action s'exerçait exclusivement sur le terrain professionnel, sans dévier sur le terrain politique, mais il fit ressortir que l'union de tous les travailleurs pouvait se faire lorsqu'il s'agissait de faire triompher des revendications justes et légitimes par des moyens légaux et, en de pareilles circonstances, les syndicats chrétiens n'hésitent pas à joindre leurs efforts à ceux des autres groupements.

FAITES TOUS VOS ACHATS A

Tél. 123.28

NANTES

LA CHATELAINNE

SAINT-NAZAIRE

Tél. 123.28

- R.C. 553 -

- R.C. 553 -